L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 23 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une bonne d'enfant ; s'adresser immédiatement au No 55 rue H. Romparts.
23 juil—9 7

DEMANDE—Une dame veuve, pouvant faire le ménage et faire de la couture, désirerait trouver à s'employer dans une famille. S'adresser au No 133 rue de l'Hôpital, ne Bourgogne et Romparts. 16 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Le certifie que le 25ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Interdiction de Iulus Godolphin Leech—No 3529—Division "B".

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour ; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y est jugement dans cette affaire déclarant et déclarant Iulus Godolphin Leech à être sujet à un état habituel d'imbécilité et d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant son interdiction, et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Prest, notaire, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée comme curateur de l'interdit dans cette affaire. Iulus Godolphin Leech ; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci-après nommées, amis et parents de l'interdit dans cette affaire, à savoir : A. H. May, John F. Peters, Wm Kurtes, A. Cassuna, Joseph D Taylor, Charles Ludwig et John W. Leech et que les frais soient encourus par la succession de l'interdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.
Jugement signé le 26 mai 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre vingt-douze.

EDG. DUHÉRTÉ, Député-Greffier.
13 juil—3f en 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elina Granet, Veuve de George J. Lord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,955—Division E—Attendu que Mme Lina Granet, Veuve de Jacob Harr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Mme Elina Granet, Veuve de Geo. J. Lord, décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux qui ont quelque chose à prétendre à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27 31

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,381—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. H. Sterling, administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27 31

Succession de Marco Ludini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,326—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la succession de Marco Ludini, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Ludini, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit concurrent d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—22 26 31

Succession de Charles Whiting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,259—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William D. Whiting et John F. Sisner, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 juil—16 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,788—Division E.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff C. Wenck, notaire public, en ses bureaux, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit insolvable, élire un syndic, voter sur la décharge, sur les conditions de vente de son propriété et toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle tous les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent sur un congé.

Pour conforme :
JNO. H. MANUEL, Député Greffier.
13 juil—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 65,062—Division—Goudchaux Brothers vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Goudchaux Brothers sous la raison commerciale composée de Lazard Goudchaux & Adolph Goudchaux, soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter sur leur application pour un répit de un et deux ans ; que la dite réunion soit présidée par Frederick Adolph, notaire en cette ville, à partir de SAMEDI, 23 juillet 1892 à 11 heures A. M., que F. E. Thomas, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers hypothécaires de dite raison commerciale, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison commerciale et des membres individuels soient par conséquent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RAMIE, Député Greffier.
14juin—3f en 13jull

J. HAMILTON, Président. J. E. MERIL, Vice Pr.

RAPPORT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque d'Epargnes Germania,
NO. 51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 30 juin 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$411,142 00
Prêts garantis par propriétés foncières	247,992 12
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)	179,893 12
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)	924,231 83
Meubles et installations	1,750 00
Comptant	165,424 61
Total	$1,929,534 68

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	124,303 34
Savoir : Profits après avoir payé les taxes et dépenses courantes	$41,378 44
Moins $39,154 57 payés aux déposants pour 6 mois d'intérêt et $4,000 aux actionnaires	24,154 57
Réserve sur les ventes de cette année	17,223 87
Adjoint profits non divisés existant au 31 déc. 1891	107,579 47
Total réserve à date	124,803 34
De à 5,557 dépensants	1,695,731 35
Total	$1,929,534 69

Je certifie que le rapport ci-dessus est une copie vraie et correcte de l'état de situation.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
Assurmenté pardevant moi, ce 30me jour de juin 1892.
W. O. HART, Notaire.
Correct—Attesté
A. VIZARD,
J. E. MERILH.

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplémts, France Mode, Mode Nationale, Echo de Mode, Bon Journal, Carricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, Jnal. p. rire, Scènes, l'rée, etc.

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envoie par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDE LA LISTE !
Conditions spéciales Marchands

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 22 JUILLET—CLASSE No 272
Tirage de 4 heures P. M.

58	33	11	75	44	50	68	2	30	67	72									

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 22 juillet 1892—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSERAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens pourront être vus en tout temps dans toutes les succursales

Remboursés depuis vingt ans, par l'intégrité de nos tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous détachons par les présentes, que nos précédents à nous les tirages mensuels et semi-trielsdela Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ce dessous l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Carell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. S. RAY, MALSBLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 9 AOUT 1892.
GROS LOT:
$75,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, cont	$75,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
25 Lots de	300	7,500
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60	18,000
500 Lots de	40	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, cont	$10,000
100 Lots de	60	6,000
100 Lots de	40	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	100, cont	$19,980
999 Lots de	20	19,980
3,434 Lots se montant à		$263,460

PRIX DU BILLET:
Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mâle à TOUTES les Loteries, nous avons nommé des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, contre frais nécessaires.

ACTES DE LA LOTERIE.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, par vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Se fondant sur l'autorité de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des tireurs G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant assuré la garantie de quatre Banques Nationales de la Nouvelle-Orléans de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a toute de systèmes indéterminés et malhonnêtes à vendre sur le marché, pour tromper les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en achetant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres n'ils veulent la chance de lot spécial.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve Anatole D'Hémécourt vs George Williams.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 16,356—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon comptoir, No 96 rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. PORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 juil—22 29—2 août

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Delmon Delemal vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,932 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après désignée, à savoir :

25 actions de $100 chacune, du fonds capital de la "St-Mary's Wholesale Fruit and Vegetable Market Company, Limited", placées au nom de Joseph Raymond et représentées par 5 certificats de 5 actions chacune, numérotées respectivement 42, 43, 44, 45 et 51, toutes datées du 15 décembre 1891.

Aussi, 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la même compagnie, représentées par le certificat No 7, datées du 13 décembre 1891.

Aussi, les droits, titres et intérêts de Joseph Raymond dans : 1° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise, donnant droit à J. Raymond d'être un directeur de ladite compagnie, et 2° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise et donnant droit à Joseph Duvignaud d'être un directeur dans ladite compagnie, laquelle action a été par Duvignaud hypothéquée à J. Raymond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Une certaine parcelle ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Green et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Green : et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjacente du lot No 17, dans l'îlot No 68, sur le plan original de Richeville, dressé par M. F. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—
1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : la somme de quatre cent soixante-douze 43/100 (472 43/100) dollars, intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour réalisation du montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et les dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son acquisition) le paiement de trois billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement—16, 18 et 20 mois après date, avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et le balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil pour la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 18 25—août 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,159—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Canal (Cleopatre), White et Broad ; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-six pieds, ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de la gueur, en usage commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Pauline Avig par acte passé pardevant Charles E. Sée, ancien notaire en cette ville, le 8me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de liqueurs.

Chevaux, Wagons, etc.

Comptoirs à recevoir.

Meubles de maison, etc.

Dans l'affaire de

Jacob Imhof vs Mme Amelia Imhof, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,003.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après désignée, le LUNDI, 25 juillet 1892, à l'heure donnée plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Au magasin No 92 rue Tchoupitoulas—à 10.30 heures A. M.

Premièrement. Tout le contenu, marchandises, installations, etc, que contient le dit magasin ; comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, fruits conservés, cigares ; et aussi, meubles de bureau, installations, coffre-fort en fer ; le tout devant être vendu en bloc, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaéton, un wagon, un jumper, une brouette, etc seront vendus en bloc.

Troisièmement—Aussi, un lot de comptes à recevoir (comprenant les bons, les douteux et les mauvais) devant être vendus en bloc conformément à une liste déposée en mon bureau.

2° A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, à 1 heure P. M.

Un lot de meubles de cuisine, consistant en meubles de cuisine, de chambre à coucher, de salle à manger, d'ustensiles de cuisine, etc, seront vendus en bloc, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 16 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur du Tout blanc District.

Flower & King vs Wm Betts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlot No 54, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry, lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans les même district et carré d'îlot. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent chacun trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir : les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente-un pieds, le terrain 17, quatre-vingt-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, ayant été adjugées à lui par jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Treuil, épouse de Wm Betts, No 20,583, et enregistré au Livre de Judicature No 124 page 584.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée comme comme le No 649 rue Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,095—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon comptoir, No 96 rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. PORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 juil—22 29—2 août

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Delmon Delemal vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,932 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après désignée, à savoir :

25 actions de $100 chacune, du fonds capital de la "St-Mary's Wholesale Fruit and Vegetable Market Company, Limited", placées au nom de Joseph Raymond et représentées par 5 certificats de 5 actions chacune, numérotées respectivement 42, 43, 44, 45 et 51, toutes datées du 15 décembre 1891.

Aussi, 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la même compagnie, représentées par le certificat No 7, datées du 13 décembre 1891.

Aussi, les droits, titres et intérêts de Joseph Raymond dans : 1° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise, donnant droit à J. Raymond d'être un directeur de ladite compagnie, et 2° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise et donnant droit à Joseph Duvignaud d'être un directeur dans ladite compagnie, laquelle action a été par Duvignaud hypothéquée à J. Raymond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John nommé qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécanisques, cuvelle, ancres, cables, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant ; le dit Bateau, est désigné enregistré dans les Port de Shreveport, le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

2° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil pour la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 18 25—août 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Alphonse Baudouin vs Michael Stephen Pendergrass.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Howard, Perdido, Lafayette et Liberté, désigné comme le No 8 de l'îlet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus, deuxièmement décrite et désignée par le No 3 ; le dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transferts de cette ville, livre 120, folio 142.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Canal (Cleopatre), White et Broad ; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-six pieds, ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de la gueur, en usage commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Pauline Avig par acte passé pardevant Charles E. Sée, ancien notaire en cette ville, le 8me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de liqueurs.

Chevaux, Wagons, etc.

Comptoirs à recevoir.

Meubles de maison, etc.

Dans l'affaire de

Jacob Imhof vs Mme Amelia Imhof, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,003.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après désignée, le LUNDI, 25 juillet 1892, à l'heure donnée plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Au magasin No 92 rue Tchoupitoulas—à 10.30 heures A. M.

Premièrement. Tout le contenu, marchandises, installations, etc, que contient le dit magasin ; comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, fruits conservés, cigares ; et aussi, meubles de bureau, installations, coffre-fort en fer ; le tout devant être vendu en bloc, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaéton, un wagon, un jumper, une brouette, etc seront vendus en bloc.

Troisièmement—Aussi, un lot de comptes à recevoir (comprenant les bons, les douteux et les mauvais) devant être vendus en bloc conformément à une liste déposée en mon bureau.

2° A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, à 1 heure P. M.

Un lot de meubles de cuisine, consistant en meubles de cuisine, de chambre à coucher, de salle à manger, d'ustensiles de cuisine, etc, seront vendus en bloc, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 16 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julie et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs les mineurs Glennon et als.

No 34,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. C. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 juin 1892 et signé le 28 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues South Peters, Delaronde, Flood et Andry, lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans les même district et carré d'îlot. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent chacun trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir : les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente-un pieds, le terrain 17, quatre-vingt-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, ayant été adjugées à lui par jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Treuil, épouse de Wm Betts, No 20,583, et enregistré au Livre de Judicature No 124 page 584.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20